



Domicile d'enfants suite à divorce plus reprise de nom de marié

Par **Steel_old**, le **06/12/2007** à **21:42**

Bonjour. Il y a un peu plus d'un an je me suis divorcé, suite à seize années de mariage et cinq enfants. C'était un divorce à l'amicale. Nous sommes amis encore et nous partageons les enfants. Lors du divorce nous avons eu tous les deux l'autorité parentale mais la résidence habituelle des enfants était autre que ce qu'elle est à présent, pour le bien des enfants. Il y en a toujours trois qui habitent avec leur mère et trois avec moi, leur père, mais pas les mêmes. Or, on m'a dit que nous ne sommes pas en règle ainsi et qu'il faudrait faire une demande auprès du JAF pour que la nouvelle domiciliation des enfants soit prise en compte. Pourriez vous me dire si c'est bien le cas, et comment je dois m'y prendre svp.

De plus lors du divorce ma femme a décidé de renoncer à l'utilisation de mon nom, mais elle désire encore pouvoir s'en servir. Est ce que c'est possible, sachant que je n'y vois pas d'inconvénient et que les enfants portent encore mon nom, Steel?

Je vous remercie par avance et me tiens à votre disposition si vous avez besoin de plus de renseignements.

Steven D. Steel